

Conditions générales et particulières ESU-CGP-v2016.11.1

- 1- Les tarifs sont valables pour les rentrées 2017 et 2018 et pourront être révisés sans préavis suivant le cours du dollar et les conditions tarifaires des universités (UCLA ext., SMC, SRJC,...) et des partenaires logement.
- 2- Définitions
« décalage trimestriel » :
L'étudiant/stagiaire a la possibilité de décaler sa rentrée au trimestre suivant dans la limite maximale de 1 année à partir de son inscription initiale.
- 3- L'inscription est valable 1 an et la rentrée peut se faire trimestriellement pour UCLA ext ou semestriellement SRJC & SMC. En cas d'échec au TOEFL IBT ou IELTS ACADEMIQUE, l'étudiant/stagiaire a la possibilité de repasser l'examen et d'appliquer le « décalage trimestriel » de sa rentrée ou bien d'intégrer une prépa TOEFL.
- 4- Si le dossier n'est pas complet avant la date limite, la rentrée pourra être décalée au trimestre suivant.
- 5- Sont compris dans le prix :
 - L'inscription au programme choisi à UCLA ext.
 - La réservation du logement
 - L'accompagnement, l'accueil à l'aéroport, transfert et assistance à l'installation des étudiants
- 6- Ne sont pas compris dans le prix :
 - Les billets d'avion et les transports
 - Les frais de visa
 - Les loyers
 - Les frais du visa OPT permettant de travailler 1 an aux USA après l'obtention du diplôme
 - Les livres et autres fournitures pédagogiques
 - Les assurances complémentaires, rapatriement, responsabilité civile à l'étranger
 - Les repas en cas de logement dans les résidences appartements et résidences villas
 - La prépa d'anglais si nécessaire avant le début des cours.
- 7- Résiliation :
Dans le cas où le « décalage trimestriel » a été appliqué, c'est la date de début des cours avant d'appliquer le « décalage trimestriel » qui est à prendre en compte. Donc si le « décalage trimestriel » a déjà été utilisé au moins une fois, alors toute résiliation, quel que soit la cause, est équivalente à une annulation pendant le séjour. (Voir paragraphe : Annulation pendant le séjour)

En cas de résiliation définitive de l'inscription au programme choisi initialement dans le contrat :

Avant émission du I20 :

- Plus de trois mois avant le début des cours du programme choisi initialement :
40% sur les sommes (inscription) déjà payées seront remboursés.
- Plus de deux mois avant le début des cours du programme choisi initialement :
30% sur les sommes déjà payées (inscription, solde du programme, réservation logement,...) seront remboursés.
- Plus d'un mois avant le début des cours du programme choisi initialement :
20 % des sommes déjà payées seront remboursés (inscription, solde du programme, réservation logement,...) seront remboursés.
- Moins d'un mois avant le début des cours du programme choisi initialement :
Aucun remboursement.

Dès l'émission du I20 :

- Plus de deux mois avant le début des cours du programme choisi initialement :
Seulement 10 % des sommes déjà payées (inscription, solde du programme, réservation, logement,...) seront remboursés.
- Moins de deux mois avant le début des cours du programme choisi initialement :
Aucun remboursement sur les sommes déjà payées.

- 8- Annulation pendant le séjour :
Aucun remboursement n'est possible concernant les frais déjà payés. ESU n'est pas responsable de vos procédures d'annulation, de résiliation, de rapatriement et de votre assistance. Le remboursement de tous

les frais universitaires, logement,... est soumis aux conditions de remboursement des différents partenaires : universitaires (UCLA extension,...), logement (voir choix logement),...

- 9- Le départ ou la rentrée universitaire de l'étudiant/stagiaire est rendu impossible du fait :
- Du non-paiement du solde dans les délais impartis
 - De l'absence d'une ou de pièces obligatoires dans le dossier dans les délais impartis
 - Du refus du Visa
 - En cas d'échec au TOEFL IBT ou IELTS,

Solutions :

L'étudiant reportera son départ ou sa rentrée au trimestre suivant dans la limite maximale de 1 année après avoir préalablement effectué :

- Paiement du solde
- Remise du dossier complet
- Nouveau rendez-vous visa
- Nouvelle inscription et résultat Toefl iBT 83 pts (100pts en Human Ressource ou Droit) ou 6,5 IELTS Acad. (7,0 en Human Ressource ou Droit)

Pour les étudiants en prépa : L'étudiant restera en prépa jusqu'à l'obtention du score Toefl nécessaire après acceptation du devis ou rentrera en France en attendant la rentrée du trimestre suivant.

- 10- En cas de non-exécution des travaux d'intérêt général dans la résidence Co-op, des "amendes" sont prévues. Elles restent à la charge exclusive de l'étudiant
- 11- ESU ne pourra être tenu responsable du non-dépôt de votre préavis logement en cours (généralement 30 jours) pour la résidence actuelle avant votre date de départ, vacances ou changement de résidence.
- 12- Les étudiants doivent respecter une présence dans les cours universitaires de minimum 80 % pour rester en règle vis à vis de l'immigration américaine afin de respecter les conditions de leur visa étudiant. Sinon leur visa peut être annulé et ils devront rentrer par leurs propres moyens.
- 13- Logement co-op : nombre de places disponibles limitées – l'étudiant pourra être amené à choisir un autre type de logement en attendant son transfert en fonction des disponibilités à la co-op : prévoir surcout. ESU ne peut être tenu responsable du manque de place à la résidence co-op. Les dates de rentrées officielles de la Coop peuvent différer des rentrées universitaires des universités. Dans le cas où l'étudiant voudrait loger à la Co-op avant la date de rentrée officielle de la Co-op, en cas de disponibilité, les nuitées comptées sont facturées selon le tarif hebdomadaire en vigueur à la Co-Op. ESU ne peut être tenu responsable de ce décalage de date de rentrées. L'étudiant accepte sans contrepartie à régler les sommes pour son séjour anticipé à la Co-op.
- 14- ESU ne pourra pas être tenu responsable des changements liés aux décisions des universités (SMC, UCLA,...) et des partenaires logements.
- 15- L'étudiant(e) accepte dès son départ aux USA que son prénom, la première lettre de son nom et la ville de domicile sont cités à titre de référence.